Commandant Armand LIPMAN

LES ORIGINES JUIVES DE L'ORAISON DOMINICALE OU PATER NOSTER

AVEC UNE

Introduction par Maurice VERNES

DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SORBONNE,
PRÉSIDENT DE LA SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES

Prix : Deux francs

PARIS
Librairie FISCHBACHER
33, rue de Seine, 33

1921


Cres
Cat Sci
entia
Vita
Exco-
latur

LES ORIGINES JUIVES
DE L'ORAISON DOMINICALE

Commandant Armand LIPMAN

LES

ORIGINES JUIVES

DE

L'ORAISON DOMINICALE

OU

PATER NOSTER

AVEC UNE

Introduction par Maurice VERNES

DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SORBONNE,
PRÉSIDENT DE LA SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES

---

cinq

Prix : francs

PARIS
Librairie FISCHBACHER
33, rue de Seine, 33

1921

INTRODUCTION

PAR

M. Maurice VERNES

DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SORBONNE,
PRÉSIDENT DE LA SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES

Le Commandant Armand Lipman, qui a suivi dans le temps quelques-unes de mes conférences, a soumis à mon appréciation un mémoire sur les origines du *Pater Noster*, dont il a soigneusement recueilli les éléments dans les prières rituelles hébraïques.

J'avoue avoir étudié sa proposition avec une curiosité bienveillante, étant engagé moi-même dans une comparaison du texte des Evangiles canoniques, qui soulève mainte question doctrinale ou rituelle et ouvre un champ étendu à des hypothèses ou possibilités susceptibles des plus grosses conséquences.

M. Lipman m'ayant demandé de présenter son œuvre au public, je le fais volontiers avec la pensée de compléter sa démonstration par des considérations empruntées à l'exégèse chrétienne. J'y ai trouvé les éléments d'une contre-épreuve assez inattendue, qui me dispensera de m'engager sur le terrain, toujours scabreux, de la discussion ou de la polémique.

I

La place du **Pater Noster** *dans le Discours sur la Montagne.*

Une particularité du grand discours contenu aux chapitres V, VI et VII de *saint Matthieu*, c'est son opposition au judaïsme ; la loi chrétienne est autrement parfaite (V, 17-48). La même hostilité se manifeste dans la trilogie fameuse de l'aumône, de la prière et du jeûne (VI, 1-6, 16-18). « Après le programme idéal de la justice évangélique, le premier Evangile amène d'abord une instruction, tout à fait méthodique dans son développement, sur la manière d'accomplir les bonnes œuvres, c'est-à-dire les trois œuvres principales de la piété juive, l'aumône, la prière et le jeûne. On a montré comment il faut entendre mieux que les pharisiens les prescriptions de la Loi ; on va dire maintenant comment il faut faire mieux qu'eux les œuvres que le chrétien pratiquera comme eux. Il s'agit toujours de la justice évangélique et l'on a soin d'employer le mot, dès le début, pour faire la transition et garantir, autant que possible, l'unité du discours. » Qui s'exprime ainsi ? M. Alfred Loisy dans ses *Evangiles synoptiques* (1).

Mais M. Loisy se voit dans la nécessité de déclarer presque aussitôt : « L'instruction sur les trois œuvres contient elle-même un morceau surajouté, l'Oraison dominicale, avec les versets qui lui servent d'introduction et de complément. » (2) Ce qui revient à accorder

(1) 1907 ; I, 593-594.
(2) 1907 ; I, 594 — Chapitre VI, versets 7 à 15.

que le *Pater Noster ne faisait pas partie de la rédaction première du Discours sur la Montagne.*

Les convenances du langage ecclésiastique ont engagé M. Loisy à se servir de l'euphémisme « morceau surajouté » en ce qui concerne l'intercalation de l'Oraison dominicale entre les recommandations relatives à la prière (VI, 5-6) et celles relatives au jeûne (VI, 16-18), qu'elles écartent et séparent brutalement. D'autre part, l'écrivain du « Sermon » avait nettement signifié à trois reprises que ses critiques étaient dirigées contre les « hypocrites » (versets 2, 5 et 16), plus exactement, qu'elles visaient l'ostentation à la mode dans les hautes classes juives. Or la critique de l'auteur de l' « Oraison » vise non les Juifs, mais les païens et cela est du plus haut intérêt : « Quand vous priez, ne multipliez les paroles comme les païens qui pensent être exaucés en parlant beaucoup. » Voilà un argument d'un grand poids en faveur de la thèse de M. Lipman et dont celui-ci n'avait pas connaissance : L'Oraison est *une intercalation d'esprit juif* insérée dans *un contexte anti-juif !*

Je reprends le texte de M. Loisy, d'autant plus instructif qu'il s'est abstenu d'en signaler la conséquence nécessaire, à savoir le doute grave jeté sur les origines de l'Oraison : « Avant de passer au conseil concernant le jeûne, l'évangéliste profite de l'occasion qui se présente et il insère en cet endroit une instruction plus spéciale et plus développée sur la prière... D'après *Matthieu*, Jésus ayant recommandé à ses disciples de ne pas prier comme les hypocrites, s'aviserait aussi de les inviter à ne pas prier comme les païens, auxquels on ne songeait pas, et de leur indiquer une formule de prière courte et appropriée à l'objet qu'on se propose en priant. ...Toute cette introduction (versets 7 et 8) paraît artificielle. Le début imite celui des trois conseils sur les bonnes œuvres (v. 2, 5 et 16) ; la réflexion sur la connais-

sance que Dieu a de nos besoins est empruntée au discours sur la confiance en Dieu (v. 32), que l'on trouvera un peu plus loin. » (1)

En somme, un recenseur du Discours sur la Montagne, trouvant insuffisantes les indications de son texte sur la prière, les a corrigées et complétées par une incise considérable sans prendre souci de « rompre l'économie du discours sur les trois œuvres » (2).

II

La double édition du **Pater Noster** *dans S. Matthieu et dans S. Luc.*

M. Lipman a pensé suffisant de reproduire l'Oraison dominicale dans une traduction française très répandue ; cela ne répond plus à l'état présent des questions.

En voici le texte d'après une traduction tout à fait littérale (*S. Matthieu*, VI, 7-15) :

7) *Quand vous priez, ne bavardez pas comme font les païens, qui croient qu'ils seront exaucés à force de paroles.* 8) *Ne leur ressemblez donc pas, puisque votre père sait de quoi vous avez besoin avant que vous le demandiez.* 9) *Vous donc, priez ainsi* :

Notre Père, qui es aux cieux,
que ton nom soit consacré (ou *célébré*) ;
10) *Que ton règne arrive,*
que ta volonté se fasse sur la terre comme (*elle se fait*) *au ciel !*

(1) 1907 ; I, p. 596 et 597.
(2) Loisy, I, p. 594.

11) *Le pain dont nous avons besoin, donne-le nous aujourd'hui ;*

12) *Et tiens-nous quittes de nos dettes, comme nous en tenons quittes nos débiteurs ;*

13) *Et ne nous engage pas dans la tentation, mais délivre-nous du méchant.*

— 14) En effet, si vous remettez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous remettra aussi les vôtres ; 15) tandis que, si vous ne les remettez pas aux autres, votre Père, lui non plus, ne vous remettra pas vos fautes (1). —

Le texte de l'Oraison comporte quelques courtes observations. La prière doit se borner au strict nécessaire, Dieu connaissant aussi bien, sinon mieux que nous, nos besoins. « On adressera, dit M. Loisy, la prière à *notre Père qui est aux cieux*, selon l'idée populaire que tout le monde, Juifs et païens, se faisait du séjour de la Divinité — La formule, ajoute-t-il, *a une couleur tout à fait hébraïque.* » (2)

La terre et l'univers entier doivent retentir de la gloire du créateur, que confessent tous les êtres vivants. Le nom de Dieu doit être sanctifié, non au sens d'une sainteté grandissante, mais au sens de la consécration ou célébration suprême.

Le règne, dont le fidèle réclame ardemment l'arrivée sur la terre, « est celui que Jésus a prêché, dont il préparait l'avénement, dont il invite les fidèles à espérer et à souhaiter l'accomplissement prochain. » (3) Nous res-

(1) Toutes les éditions critiques s'accordent à biffer la seconde moitié du verset 13 : « Car à toi appartiennent le règne, la puissance et la gloire dans les siècles, amen ! », doxologie empruntée à 1, *Chroniques*, XXIX, 11-13.

(2) Loisy, I, p. 601.

(3) Loisy, I, p. 603.

tons ici sur le terrain commun au judaïsme et au christianisme primitif, lequel ne se décèle par aucun indice propre.

La seconde moitié du verset 10 ne laisse pas de soulever une difficulté sérieuse. Quand est-ce que la volonté divine doit s'accomplir parfaitement sur la terre, comme c'est déjà le cas pour le ciel ? Ce ne peut être qu'au moment de l'arrivée du règne. Aurait-on formé l'espoir que ce résultat pût être atteint dès maintenant, c'est-à-dire devancé — grâce à un sincère effort de conversion de l'humanité ? C'est bien subtil. Je considère plutôt cete remarque comme un commentaire explicatif, comme une addition qui alourdit la pensée sans lui apporter aucun élément nouveau. Le verset 11 est excellent : le pain ou plutôt la nourriture *convenable*, *suffisante*, *nécessaire*, attendons-la sans impatience de la main de Dieu, jour après jour (1). La plupart des traductions modernes ont répudié l'insipide « pain quotidien », qui ne présente qu'une désagréable tautologie, ou l'absurde *supersubstantialem* de la Vulgate (2).

Ici, survient, d'une façon assez inattendue (verset 12), la prière adressée à Dieu de nous « tenir quittes de nos dettes ». Cette formule se comprend mal, si l'on n'a pas sous les yeux la fameuse parabole du créancier impitoyable (*S. Matthieu*, XVIII, 21-35); figurer Dieu essentiellement comme un créancier, présentant sa note, c'est quelque peu restreindre l'idée d'obligation morale; aussi les traductions y substituent, comme d'instinct, le pardon des offenses, et se mettent ainsi d'accord avec la glose explicative des versets 14-15 (3).

(1) *Cf.* VI, 25 et suiv.

(2) Comment cette bizarre transcription du grec s'est-elle glissée dans une traduction à tant d'égards remarquable ?

(3) A rapprocher des versets 14-15, les passages suivants : *S. Marc*, XI, 25 et *S. Matthieu*, V, 23-24.

Le verset 13 « et ne nous engage pas dans la tentation » viendrait beaucoup mieux à la suite immédiate de la requête du « pain nécessaire » ; « mais délivre-nous du méchant » fait l'effet d'une glose explicative, comme le « que ta volonté se fasse » du verset 10.

Il résulte de ces indications sommaires : 1° que l'Oraison a été rapportée après coup et intercalée par force dans un contexte qu'elle a disloqué ; 2° que son préambule affecte de contredire l'instruction sur la prière, de tendance anti-juive, qui figurait dans le Discours sur la Montagne ; 3° qu'elle ne renferme, par ailleurs, aucun élément spécifiquement chrétien comme serait une allusion au caractère messianique de Jésus ou à la rédemption ; 4° que son unité est des plus contestables et que, comme tel morceau fameux de l'antiquité chrétienne, le Symbole dit des Apôtres par exemple, elle semble s'être grossie par plusieurs adjonctions successives, que la logique interne ne justifie pas.

Abordons maintenant l'Oraison telle qu'elle se trouve dans l'Evangile de *S. Luc*, chap. XI, versets 1 à 4, morceau très étudié, que complètent des considérations relatives au même objet (versets 5 à 13).

2) *Quand vous priez, dites* :

Père, que ton nom soit consacré,

Que ton règne arrive !

3) *Donne-nous, jour par jour, le pain dont nous avons besoin.*

4) *Et pardonne-nous nos péchés, car nous aussi tenons quitte quiconque nous doit ;*

Et ne nous engage pas dans la tentation.

Les commentateurs remarquent que le troisième Évangile a singulièrement abrégé le texte de S. Matthieu ; nous demanderons comment il a pu prendre de pareilles libertés à l'égard d'un document qui se présentait avec un tel caractère d'autorité : « Vous donc,

priez ainsi » (*S. Matthieu*, VI, 9). N'insistons pas. Le texte de l'Oraison était si mal fixé, avait un caractère si peu authentique, qu'un écrivain plus récent a cru devoir le corriger sans scrupule. *Notre Père qui es aux cieux* devient *Père ! — Que ta volonté se fasse*, etc. est purement et simplement biffé ; nous avions été, pour notre part, porté à le considérer comme une glose explicative. La formule du « pain journalier » est légèrement modifiée. Dieu remet, non plus des dettes, mais des fautes morales, des péchés, correction intentionnelle fort satisfaisante. Suppression des mots inutiles : « mais délivre-nous du méchant ».

En somme, pour qui voit les choses de haut, ces suppressions et corrections s'expliquent fort bien. Pour ma part j'accorde ma préférence au texte de *S. Luc*, sauf sur deux points : 1° je rétablirais le *Pater Noster qui es in cælis* et 2° je supprimerais complètement le « pardon des péchés ou rémission des dettes ».

Nous avons laissé jusqu'ici de côté l'élément essentiel de la comparaison entre le premier et le troisième évangélistes.

En effet *S. Luc* ne s'est pas borné à corriger sévèrement un texte qu'il estimait défectueux. Il a fait beaucoup plus ; il l'a violemment arraché de son entourage et lui a donné, de sa propre autorité, une origine toute différente.

Jésus, d'après le Discours sur la Montagne, avait vertement critiqué les allures de certains de ses contemporains ; l'auteur de l'Oraison (*S. Matthieu*, VI, 7 suiv.) avait opposé la prière chrétienne à la prière païenne et cru devoir placer un modèle type de prière dans la bouche de Jésus pour éviter à tout jamais de dommageables écarts. *S. Luc*, pour sa part, fait honneur de l'initiative aux disciples, qui admirent la manière dont Jésus prie et le supplient de leur communiquer ce secret

précieux en leur accordant, sur ce point, la marque de confiance que l'illustre prophète Jean-Baptiste avait donnée à son entourage. Ce qu'il a consenti à faire pour ses disciples, ne le feras-tu pas pour nous ? La prière peut tout, elle transporte les montagnes ; accorde-nous le bénéfice de cette puissance illimitée.

« Un jour, dit l'Evangile de *S. Luc*, que Jésus était en prière en un lieu quelconque, après qu'il eut fini, quelqu'un de ses disciples lui dit : Seigneur, enseigne-nous à prier comme Jean l'a enseigné à ses disciples. Jésus leur répondit : Quand vous prierez, dites... » (*S. Luc*, XI, 1-4).

C'est tout un tableau, bien que l'écrivain ait cru pouvoir se dispenser — chose aisée — de désigner plus catégoriquement et la localité et le nom du disciple qui posa la question et obtint, pour lui comme pour les autres, la précieuse révélation.

Quel pouvait être le contenu de la prière selon Jean et en quoi celle que lui substitue Jésus en diffère-t-elle ? Nous l'ignorons ; nous ne voyons pas cependant qu'il y ait lieu de supposer une divergence de quelque portée entre l'une et l'autre pas plus qu'à l'origine entre une prière juive et une prière chrétienne.

***

On voit le grand intérêt d'études telles que celle qu'a menée à bonne fin, dans des conditions excellentes de méthode et d'exactitude, M. Armand Lipman. Il peut paraître très étrange qu'un document tel que le *Pater Noster* puisse être ramené du christianisme au judaïsme et quelques-uns s'imagineront peut-être que les conséquences en peuvent être considérables au point de vue dogmatique.

En réalité, ce sont des recherches d'ordre littéraire

et documentaire, qui doivent être poursuivies dans le silence du cabinet, et sans souci des répercussions externes. Le premier siècle de notre ère a été une époque de fermentation, où des éléments d'origine très variée ont été amalgamés — et en quelque mesure triturés — dans des conditions très particulières de tradition servile et d'indépendance frondeuse. Le Sermon sur la Montagne est transformé par une incise audacieuse ; un écrivain un peu plus récent reprend le même thème et le développe selon un point de vue nouveau.

L'exégèse chrétienne, malgré de grands progrès, n'arrive pas à prendre son parti de ces procédés et se réfugie tour à tour dans des faux-fuyants ou dans des allégories renouvelées du Philonisme. Pourquoi se refuser à appeler les choses par leur nom ?

Maurice VERNES.

Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études de la Sorbonne,
Président de la Section des Sciences religieuses.

AVERTISSEMENT

Ce petit livre est une contribution à l'étude des origines du christianisme qui, depuis un siècle, passionne le monde savant. Il voudrait mettre en lumière un fait important pour l'exégèse des évangiles : **la conception et la rédaction purement juives du Pater Noster.**

Oui, cette antique prière, populaire entre toutes (1), la seule que Jésus ait composée et prescrite, «*l'Oraison dominicale*», qui fait s'incliner tout front chrétien, est une prière juive ! Juive dans le fond et juive dans la forme.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à feuilleter la Tephillâh, ou Rituel juif des prières quotidiennes. Pourquoi personne ne s'en était-il encore avisé ? C'est que cette *Tephillâh* a toujours été — bien à tort — considérée par les exégètes comme œuvre

---

(1) « Patenôtre » se dit de toutes les prières chrétiennes. Cervantès a pu réduire au *Pater Noster* toute la science du bonhomme Sancho Pança (Don Quichotte, livre VII, in medio).

récente, ne pouvant à aucun titre figurer parmi les « sources » chrétiennes.

Nous nous proposons de redresser cette erreur. Notre plan sera naturellement le suivant. Un premier chapitre sera consacré à la *Tephillâh*, dont nous donnerons une idée d'ensemble. Un deuxième chapitre identifiera le *Pater* avec cette Tephillâh. Dans le troisième chapitre, nous examinerons le cadre même dans lequel l'Evangile a présenté l'Oraison dominicale, cadre aussi juif que l'Oraison elle-même. Enfin nous serons amené à apprécier, dans un dernier chapitre, la portée qu'a pu avoir le *Pater* à l'époque de sa composition et l'influence qu'il a exercée dans la suite.

Nous croyons devoir prévenir le lecteur de notre qualité d'israélite. Non que notre intention soit de nous livrer à une œuvre de polémique : une telle pensée est bien loin de nous, car nous éprouvons un profond respect pour les croyances sincères que nous ne partageons pas. Mais nous tenons à nous mettre nous-même d'avance sous la sauvegarde du grand principe de la « Tolérance religieuse » et à réserver tout entière notre liberté d'apprécier *sine ira et studio*.

Nous pensons d'ailleurs avoir travaillé à réaliser « l'union sacrée » que rêvent tous les bons citoyens, en essayant de faire toucher du doigt aux chrétiens leur filiation spirituelle juive et de corroborer ainsi cette phrase de Renan, entre les lignes de laquelle

pourrait se lire comme un regret des violences séculaires :

« Il y a une suprême injustice à opposer le christianisme au judaïsme comme un reproche, puisque tout ce qui est dans le christianisme primitif est venu en somme du judaïsme. » (*Les Apôtres*, chap. VII.)

Versailles, mai 1921. Armand LIPMAN.

CHAPITRE I

LA TEPHILLAH *OU RITUEL JUIF DES PRIÈRES QUOTIDIENNES*
SA CONTEXTURE. SON ESPRIT. LE QADDICHE.

La *Tephillâh*, ou Rituel juif des prières quotidiennes, est un livre peu connu du monde savant (nous en avons dit plus haut la raison) ; elle attend encore son historien et son commentateur.

Nous ne pouvons ici qu'en donner une rapide esquisse, renvoyant le lecteur, qui voudrait faire plus ample connaissance avec elle, à l'original ou à ses traductions françaises (1).

Quand on parcourt la *Tephillàh* avec l'œil du critique, ce qui frappe tout d'abord, c'est l'extrême diversité de ses parties quant à leurs origines, échelonnées du Pentateuque jusqu'aux hymnes médiévaux. Mais, en y regardant de plus près, on constate qu'un même esprit préside à l'œuvre tout entière, qu'un seul souffle la traverse d'un bout à l'autre. Ce qu'on avait été tenté de prendre pour une simple anthologie de littérature sacrée, s'anime tout à coup et apparaît comme la prière du peuple d'Israël à

(1) Voir l'énumération de ces traductions à la fin de la brochure, dans la liste des ouvrages consultés.

travers les âges, comme un acte de foi indéfiniment répété sous les formes les plus variées : acte de foi en un seul Dieu, créateur tout-puissant, juste et miséricordieux, et acte de foi en la mission d'Israël parmi les peuples, mission qui fait partie du plan providentiel de la Création.

Telle est la vüe d'ensemble de la *Tephillâh.* Nous allons maintenant entrer dans quelques détails, peut-être arides, mais indispensables pour notre étude du *Pater.*

Le critique distinguera nécessairement dans la *Tephillâh* deux sortes de documents, s'il se place au point de vue de l'étude des origines du christianisme :

I. — Documents antérieurs aux débuts du christianisme.

II. — Documents postérieurs à cette époque.

Mais il commettrait une grave erreur, comme nous l'avons déjà fait pressentir, s'il n'attribuait aux documents de la deuxième catégorie qu'une valeur correspondant à l'époque de leur rédaction. Même les plus rapprochés de nous, tel l'hymne au Sabbat, *Lekhâh dôdî,* du rabbin Salomon ha-Lévy, sont encore des imitations ou des adaptations de textes de la Bible. Aussi ces documents de la deuxième catégorie ne diffèrent-ils pas sensiblement pour l'esprit, ni même pour la lettre, de ceux de la première catégorie. Ils auraient pu être écrits par des Juifs contemporains de Jésus. Rien d'étonnant dès lors à ce qu'on y trouve des idées exprimées dans

le *Pater* ; la comparaison est permise entre de tels documents et l'Oraison dominicale qui nous occupe.

I.

Dans la première catégorie se rangent :

1° Les passages extraits de la Bible (Pentateuque, Prophètes, Psaumes, etc...).

2° Les extraits de la *Michenâh.* La Michenâh ne ut rédigée que dans la deuxième moitié du IIe siècle de l'ère chrétienne, par Juda-le-Saint ; mais avant que cette Loi orale ne fût, sous la pression des circonstances (ruine de la nationalité juive, persécutions) mise par écrit, elle se transmettait rigoureusement de bouche en bouche, de maître à élèves (*Michenâh*, *Abôth*, I, 1). De là son procédé constant d'exposition : « tel docteur a dit telle chose », ou bien : « tel docteur a dit au nom de tel autre docteur ». Une première rédaction partielle de prescriptions de la Loi orale, conservée dans la *Michenâh*, dont elle forme le traité *Edouiôth*, avait d'ailleurs eu lieu par les soins d'Eléazar ben Azaria, chef de l'école de Jabné, dès l'an 90. Les textes de la *Michenâh* doivent donc être considérés comme étant de composition antérieure au christianisme.

3° Le *Chemôneh Esrêh* (les dix-huit bénédictions) ou *Amidâh* (prière à réciter debout), principale prière des trois offices journaliers (matin, après-

midi et soir). Elle remonte au temps d'Ezra (*Talmud*, traités *Berâkhôth*, 33 a et *Megillâh*, 17 b).

Des critiques lui attribuent une origine plus récente, mais dans tous les cas antérieure à l'ère chrétienne.

4° Les bénédictions qui précèdent et qui suivent immédiatement le *Chema Israël*. (Le *Chema Israël* se compose de trois passages extraits du Pentateuque et solennellement récités matin et soir.) On ne connaît pas l'auteur de ces bénédictions antiques ; mais la *Michenâh* les commente dans son traité *Berâkhôth* I, 4. Elles expriment les deux idées maîtresses de la *Tephillâh*, que nous avons indiquées au début de ce chapitre, à savoir : Dieu créateur du monde ; Israël peuple élu de Dieu.

5° Les bénédictions prescrites avant la consommation des divers fruits ou aliments, à la vue des grands phénomènes de la nature, etc... (*Berâkhôth*, VI et IX).

6° La bénédiction récitée après tout repas pris en commun par trois hommes ou plus (*Michenâh*, *Berâkhôth*, VII). Elle est connue dans le Rituel sous le nom de *Birkhath ha-Mâzône* (bénédiction pour la nourriture) et a fourni, nous le verrons, au *Pater* une de ses formules.

II

A la deuxième catégorie appartiennent deux prières remarquables, aux sources desquelles le

Pater a largement puisé. Ce sont l'*Alênou le-chabêa'h laadône hakkôl* (à nous de louer le maître de l'univers) et le *Qaddiche* (sanctification).

1. L'*Alênou le-chabêa'h* exprime la foi monothéiste d'Israël et son espérance dans le règne futur de la justice et de la fraternité universelles, ou royaume de Dieu. C'est une véritable synthèse de tout le Rituel ; aussi la synagogue en a-t-elle fait la prière finale de tous les offices ; on en trouvera un extrait page 30. L'*Alênou* est due à Abbâ Arékâ (1), qui fonda l'école de Sourâ (Babylonie) vers le milieu du IIIe siècle. Elle cite le Pentateuque et Zakharie. Quoique babylonienne, elle est rédigée en pur hébreu. Il ne faut pas oublier qu'entre les Juifs de Babylone et ceux de Jérusalem il y eut de continuelles relations, un continuel échange d'idées. Ici comme là, le chaldéen fut la langue populaire à l'époque du second Temple.

2. La prière de Sanctification ou *Qaddiche*, récitée plusieurs fois au cours de chaque office, tantôt par l'Officiant, tantôt par les fidèles qu'a frappés un deuil de famille, récitée également dans les cérémonies au cimetière, est sans doute de composition plus ancienne encore que l'*Alênou le-chabêa'h.* Le *Pater* que le prêtre catholique récite pendant l'absoute de l'office des morts et au cimetière, n'est qu'une réminiscence du *Qaddiche*. Celui-ci ressemble

(1) Plus connu sous le nom de *Rab*, ou *Maître* par excellence.

beaucoup au *Pater*, et par son texte et par sa popularité. Presque entièrement écrit en chaldéen, il ne mentionne ni Jérusalem, ni le Temple et ne fait aucune allusion à la dispersion d'Israël.

Le paragraphe ayant trait aux rabbins et à leurs disciples, qui ne fait d'ailleurs partie que du « *Qaddiche* des orphelins » (*Qaddiche yethômîme*), ne peut évidemment avoir été composé qu'à l'époque de la floraison des écoles talmudiques.

Voici une traduction littérale de cette prière de « Sanctification », trop peu connue des exégètes modernes ; nous y soulignons les idées et les expressions qu'on retrouve dans le *Pater* :

« *Soit* magnifié et *sanctifié son* grand *nom* dans « l'univers qu'il a créé *selon sa volonté. Vienne son* « *règne*, de votre vivant et de vos jours et du vivant « de toute la maison d'Israël, bientôt et à bref dé- « lai, et *dites Amen !*

« *Soit béni son* grand *nom*, à jamais et dans les « siècles des siècles ! *Soit béni* et loué et glorifié et « exalté et élevé et honoré et vanté et célébré *son* « *nom*, le nom du Saint béni soit-il, au delà de « toutes bénédictions et cantiques et louanges et « hommages, qui sont récités dans l'univers, et *dites* « *Amen !*

« Soient exaucées les prières et les supplications « de tous les Israélites devant *leur père qui est aux* « *cieux et dites Amen !*

« Qu'il y ait paix profonde venant des cieux et

« santé pour nous et pour tout Israël, et *dites Amen !*
« Celui qui fait régner *la paix dans les hauteurs* « *des cieux, la fera aussi régner sur nous* et sur tout « Israël, et *dites Amen !*
« (*Qaddiche* des orphelins). Pour Israël et pour « les rabbins et pour leurs disciples et pour tous les « disciples de leurs disciples et pour tous ceux qui « s'adonnent à l'étude de la Tôrâh, soit en cette « localité, soit en toute autre localité, qu'il y ait « paix profonde, faveur et grâce et miséricorde et « longue vie et *nourriture assurée* et délivrance, « venant de *leur père qui est aux cieux, et dites* « *Amen !* »

La recommandation « *et dites Amen !* » si souvent répétée, rappelle celle du *Pater* : « Vous donc *priez ainsi* : Notre père... » (Matthieu, VI, 9), ou bien : « Quand vous priez, *dites* : Notre père... » (Luc, XI, 2), et l'Amen final du *Pater de* Matthieu ne fait que résumer les multiples Amen du *Qaddiche.*

Passons maintenant à l'examen détaillé de l'*Oraison dominicale.*

Chapitre II

LE PATER *EST UNE PRIÈRE JUIVE*

C'est l'évangile selon *S. Matthieu* qui donne le Pater le plus complet ; le Pater y fait partie du « Sermon sur la Montagne » ; il est enseigné au peuple en même temps qu'aux disciples (V, 1-2 ; VII, 28-29) et il est précédé d'une sorte d'introduction, qui en dévoile bien le caractère (VI, 7-8).

L'évangile selon *S. Luc* l'a écourté ; là, au lieu de tenir à un corps de doctrine, il n'est plus qu'un simple enseignement isolé, donné aux disciples (XI, 1-2) ; il perd quelque peu de sa solennité.

Dans l'évangile selon *S. Marc*, le Pater n'existe plus ; toutefois l'une de ses idées constitutives y figure encore : le pardon des offenses, condition du pardon à obtenir du père qui est aux cieux (XI, 25-26). L'efficacité de la prière est également affirmée, comme dans S. Matthieu (comparez Matthieu, VI, 8, avec Marc, XI, 24).

L'évangile selon *S. Jean* ne contient plus aucune trace du Pater. On ne s'en étonnera pas, S. Jean dédaignant les sources juives, chères aux évangiles

synoptiques, pour s'abreuver largement aux sources alexandrines (1).

Si le Pater est d'origine juive, on pourrait s'étonner de ne pas le trouver en progression décroissante de S. Marc à S. Matthieu et de S. Matthieu à S. Luc, puisque tel est, d'après les exégètes, l'ordre chronologique de composition des trois synoptiques. Peut-être faut-il chercher l'explication de cette apparente anomalie dans le fait que le rédacteur de Marc, plus original, se livre moins que ceux de Matthieu et de Luc à la composition littéraire, à l'arrangement de documents écrits antérieurs (Voir à ce sujet Renan, *Les Evangiles*, chap. XI à XIII).

Analysons donc le *Pater* en le prenant dans *S. Matthieu*, où il a son plein développement :

« **Notre père qui es aux cieux, ton nom soit**
« **sanctifié. Ton règne vienne ; ta volonté soit**
« **faite sur le terre comme au ciel. Donne-nous**
« **aujourd'hui notre pain quotidien. Pardonne-**
« **nous nos péchés, comme aussi nous pardon-**
« **nons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous**
« **induis point dans la tentation ; mais délivre-**
« **nous du malin ; car à toi appartient le règne,**
« **la puissance et la gloire à jamais. Amen !**

(Evang. selon *S. Matthieu*, VI, 9-13, version d'*Ostervald*.)

Un chose frappe tout d'abord dans cette rédaction, c'est l'emploi de la *forme plurielle* : notre père...

(1) Voir *Les Evangiles*, de Renan, chap. XVIII.

donne-nous aujourd'hui... pardonne-nous nos péchés, etc... C'est la forme habituelle de la *Tephillâh juive*, qui parle généralement au nom de l'assemblée des fidèles, même pour la confession des péchés, tandis que la prière *chrétienne* s'exprime le plus souvent au singulier ; credo, confiteor, prières du matin, prières pendant la messe, prières de la confession et de la communion. Le Talmud explique ainsi cette habitude *juive* de prier en commun :

« Abbaï (1) dit : *l'homme doit associer à sa prière*
« *toute la communauté* ; il dira par exemple : que ce
« soit ta volonté, Eternel notre Dieu, de *nous* diri-
« ger vers la paix. » (Tr. *Berâkhôth*, 30 a.)

« Notre père qui es aux cieux... »

C'est l'hébreu *Abhïnou chébachâmaïme*, ou le chaldéen *Abhouhône dî bhichemayâ.*

Nous avons déjà souligné cette dernière expression dans le *Qaddiche* (page 24). La première se trouve dans la prière du matin, à la profession de foi *Attâh hou Adônaï élohênou* (tu es l'Eternel notre Dieu) ; elle est répétée en tête de chacune des quatre rogations, qui se récitent les lundis et les jeudis, aussitôt après la lecture de la loi (2).

(1) Chef de l'école de Poumbadita (Babylonie) au commencement du IVe siècle.

(2) La loi de Moïse est lue, par sections, dans les syna-

La qualification de « père », appliquée à Dieu, se retrouve d'ailleurs d'un bout à l'autre de la *Tephillâh.* Elle a sa racine dans le Pentateuque (Exode, IV, 22-23 ; Deutéronome I, 31 ; VIII, 2-5 ; XIV, I, XXXII, 6, 20) et est fréquemment employée dans les Prophètes.

« Ton nom soit sanctifié ».

C'est le début même du *Qaddiche* (page 24) :

« *Soit* magnifié et *sanctifié son* grand *nom* ».

Les formules de sanctification ou de bénédiction du nom de Dieu remplissent, on peut le dire, les pages de la *Tephillâh*, comme le bruit de leur récitation remplissait les synagogues anciennes. Le mot « brouhaha » n'est qu'une corruption du *Baroukh attâh* (sois béni...) hébraïque, début de toutes les bénédictions.

« Ton règne vienne ; ta volonté soit faite sur « la terre comme au ciel ».

Idée exprimée presque dans les mêmes termes dans le premier paragraphe du *Qaddiche* (page 24).

gogues, les samedis, lundis et jeudis, ainsi qu'aux jours de fêtes solennelles. Le cycle de sa lecture complète est d'une année.

Nous la trouvons mieux précisée et plus développée encore dans l'*Alênou le-chabêa'h* (voir page 23), où le fidèle, après avoir proclamé sa foi au Dieu créateur, exprime ainsi son espérance dans *la venue du règne* de Dieu :

« Nous espérons contempler bientôt l'éclat de ta « toute-puissance, voir disparaître les idoles de la « surface de la terre, anéantir les faux dieux et « *s'établir dans le monde le règne du Tout-puissant* ; « tous les fils de la chair invoqueront alors ton « nom ; à toi se convertiront tous les méchants de la « terre ; *tous les habitants du globe comprendront enfin « que c'est devant toi que tout genou doit se plier, que « c'est par toi que toute bouche doit jurer. Ils s'age- « nouilleront et se prosterneront devant toi, ô Eternel « notre Dieu ; ils rendront hommage à ton nom glo- « rieux ; ils accepteront tous le joug de ta royauté et « bientôt tu régneras sur eux à jamais. Car c'est à « toi qu'appartient la royauté et tu régneras éternel- « lement dans la gloire ; ainsi qu'il est écrit dans ta « Tôrâh :*

« *L'Eternel régnera à jamais.* » (*Exode, XV*, 18.)

Et ainsi qu'il est dit :

« *L'Eternel deviendra le roi de toute la terre ; ce « jour-là, l'Eternel seul sera adoré, et sous un seul et « même nom.* » (*Zakharie, XIV*, 9.)

Le verset du *Pater* n'est donc qu'un laconique résumé d'*Alênou le-chabêa'h* ; c'est *Alênou le-cha-*

bêa'h qui en fait comprendre le véritable sens : l'espérance en la venue des temps messianiques (1).

« Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien ».

Dans le *Birkath ha-Mâzône* de la *Tephillâh* (Bénédictions à réciter après le repas), nous trouvons la phrase similaire :

« Notre Dieu, notre père, *sois notre pasteur*,
« *nourris-nous, sustente-nous*... »

La même idée se retrouve aussi dans l'office du matin :

« Sois béni, Eternel notre Dieu, roi de l'univers,
« *qui pourvois à tous mes besoins.* »

Quant à l'idée de « quotidienneté », elle aussi est une idée juive :

« Et Moïse leur dit : *C'est là le pain que l'Eternel*
« *vous donne pour nourriture* (la manne)... recueillez-
« en chacun selon ses besoins, un ômer par tête... *que*
« *nul n'en réserve pour le lendemain.* » (Exode, XVI, 15-19.)

(1) La prédiction des temps messianiques, si éloquemment développée par les Prophètes, se trouve en germe dans le *Pentateuque* (*Genèse*, XVIII, 18-19 ; XXII, 18 et XLIX, 10-12, *Exode*, XIX, 5-6, *Deutéronome*, XXX, 1-6).

Le *Talmud* précise davantage encore :

« Les hommes de foi sont, dit rabbi Isaac (1), ceux qui ont confiance dans le Saint, béni soit-il, car selon rabbi Eliézer (1), *celui qui a du pain dans son panier et qui dit : que mangerai-je demain ?* appartient à la catégorie des hommes de peu de foi. » (*Sotah*, 48 b.)

« Pardonne-nous nos péchés, comme aussi « nous pardonnons à ceux qui nous ont offen- « sés ».

La *Tephillâh* présente de nombreux passages, où est demandé à Dieu le *pardon des péchés*, et elle exprime aussi l'idée du *pardon des offenses* ; mais elle ne pose nulle part explicitement la *relation d'effet à cause*, établie par le *Pater* entre ces deux pardons. Et cependant c'est là une idée entièrement juive, nous allons le voir.

Parmi les nombreuses prières de la *Tephillâh*, où le fidèle demande à Dieu le pardon de ses péchés ou de ceux d'Israël, nous ne mentionnerons que la plus ancienne, la sixième bénédiction du *Chemôneh Esrêh* (page 21, 3°).

« *Pardonne-nous, ô notre père, car nous avons « péché ; absous-nous, car nous t'avons offensé. « N'es-tu pas celui qui absout et qui pardonne ?*

(1) Rabbins du IIIe siècle.

« *Sois béni, ô Eternel, plein de miséricorde et de* « *clémence.* »

Quant au pardon des offenses, il est exprimé dans la prière *Elôhaï netsôr lechônî mêrô* (mon Dieu, écarte ma langue de la médisance...) qui a été ajoutée au *Chemôneh Esrêh* par Mar, fils de Rabina, chef de l'école de Soura au ve siècle. Voici cette prière, qui présente le caractère, assez rare dans la *Tephillâh*, d'être personnelle, sauf en sa dernière phrase (1).

« O mon Dieu, éloigne ma langue de la médisance, « et mes lèvres de la fausseté ! *Que mon âme se* « *taise devant ceux qui me maudissent et qu'en toute* « *circonstance elle soit humble comme la poussière !* « Ouvre mon cœur à l'étude de ta Loi et que mon « âme recherche l'exécution de tes préceptes. « *Quant à ceux qui méditent le mal contre moi, anéantis* « *tous leurs projets, rends vaines leurs machinations.* « Fais cela pour ton nom, pour ta sainteté, pour ta « Loi, afin que tes bien-aimés soient délivrés, que « ta droite me secoure et que je sois exaucé (Psau- « mes, LX, 7). Que les paroles de ma bouche et les « pensées de mon cœur te soient agréables, ô « Eternel, mon protecteur et mon libérateur (ibi- « dem, XIX, 15). Celui qui fait régner la paix dans « les hauteurs des cieux (Job, XXV, 2) la fera aussi « régner sur nous et sur tout Israël, et dites « Amen ! »

(1) Elle doit à ce caractère de ne pas être récitée à haute voix par l'officiant.

Un extrait de la *Michenâh*, qui fait partie de la prière journalière du matin, cite au nombre des œuvres pieuses qui procurent à l'homme la félicité éternelle — par suite le *pardon de ses péchés* — celle consistant à rétablir la paix entre deux hommes. Cette œuvre implique, au moins de la part de l'un des deux adversaires, le *pardon des offenses reçues.*

Un autre passage de la Michenâh (*Abôth*, III, 11), que la *Tephillâh* a reproduite comme méditation sabbatique, exprime une idée analogue à celle du *Pater* :

« Rabbi Hanînâ, fils de Dôsâ, professait : *celui qui est aimé des hommes est aimé de Dieu, et celui qui n'est pas aimé des hommes n'est pas aimé de Dieu.* »

Mais ce n'est pas encore là la condition formelle posée par le *Pater*. Pour la trouver nettement exprimée, il faut recourir à l'*Ecclésiastique* de Jésus ben Sira (1), livre aux idées purement juives, quoique la synagogue ne l'ait pas accueilli dans son canon. On y lit (XXVIII, 2) :

« *Pardonne à ton prochain* l'injure qu'il t'a faite « et, *quand tu prieras, tes péchés seront pardonnés* », et les versets suivants, 3 à 9, développent la même pensée.

Telle est la sentence qu'écrivait *Jésus ben Sira*

(1) Le Talmud le cite souvent.

près de deux siècles avant l'ère chrétienne et que le *Pater* a reproduite.

Nous trouvons encore la même idée dans le Talmud, qui interprétant à la façon midrachique un verset du prophète *Michée* (VII, 18), s'exprime ainsi :

« Rabba (1) dit : *quiconque pardonne les offenses* « *recevra le pardon de ses fautes*, car il est écrit : Dieu « pardonne les iniquités de celui qui absout les « offenses. » (Traité *Roche Hachânâh*, page 17 *a*.)

Et encore de façon plus concise :

« *Quiconque est prompt à pardonner, ses péchés* « *lui seront aussi pardonnés.* » (*Megillâh*, 28.)

« **Et ne nous induis pas en tentation, mais** « **délivre-nous du malin** ».

Dans la prière matinale, au début de la *Tephillâh*, on lit :

« *Ne nous laisse pas tomber* au pouvoir du péché, « de la transgression, de l'iniquité, ni *au pouvoir de* « *la tentation* ou de la honte, et que la mauvaise « pensée ne puisse pas nous dominer (*iêtser hâra*)... »

Et un peu plus loin :

(1) Célèbre chef d'école, en Babylonie au IVe siècle.

« *Daigne*, ô mon Dieu et Dieu de mes pères, *me*
« *préserver* aujourd'hui et tous les jours d'un insolent, d'un méchant, d'un faux ami, d'un mauvais
« voisin, d'une mauvaise rencontre et *de l'ennemi*
« (*sâtâne*, de la racine *sâtône*, haïr, accuser) *destructeur.* »

La même idée est encore exprimée dans la prière de l'entrée du sabbat :

« *Ecarte l'accusateur* (*sâtâne*) *de devant nous et de derrière nous*, et couvre-nous de l'ombre de tes ailes (Psaumes, XVII, 8).

Sâtâne, l'accusateur, l'ennemi, n'est pas autre chose que le « malin » du *Pater*.

On trouve également des passages similaires dans le Talmud :

« Rabbi Hiya (1) ben Aché, lorsqu'il priait, avait
« l'habitude de dire : Dieu de miséricorde, *délivre-*
« *nous de la mauvaise pensée* (*iêtser hâra*). » (Traité *Qiddouchine*, 81 *b.*)

« Rabbi Isaac dit : *la mauvaise pensée* (*iêtser hâra*) *assaille l'homme chaque jour*, ainsi qu'il est écrit : le produit des pensées de son cœur était uniquement et journellement mauvais. » (Genèse, VI, 5.)

(1) Elève de Juda le Saint, le rédacteur de la Michenâh, IIe siècle après l'ère chrétienne (page 21, 2°).

« Rabbi Simon de Lakiche dit : le penchant de « l'homme l'assaille chaque jour et cherche à le « faire périr, ainsi qu'il est écrit : *le méchant* (*râchâ*, « *malus*, *le malin*) *guette le juste et cherche à le faire* « *périr* (Psaumes, XXXVII, 32) *et, si Dieu ne venait* « *pas à son secours, il ne pourrait lui résister, ainsi* « *qu'il est dit dans la suite : l'Eternel ne l'abandonne* « *pas entre ses mains.* » (même psaume, verset 33). (Traité *Soukkâh*, 52 *b.*)

« **Car à toi appartient le règne, la puissance, et la gloire à jamais. Amen !** »

C'est là un simple extrait de la Bible (I, chroniques, XXIX, 11) qui, dans la *Tephillâh*, fait partie de la prière du matin ainsi que du cérémonial de sortie du *Sépher Tôrâh* (rouleau de la Loi) :

« *A toi*, Eternel, *appartient* la grandeur, *la puis-* « *sance*, *la gloire*, l'autorité et la majesté, tout ce qui « est aux cieux et sur la terre ; *à toi*, Eternel, *la* « *royauté et la domination suprême sur toutes* « *choses.* »

Cette citation biblique, qui clôt le *Pater*, suffirait à elle seule à le classer parmi les prières juives.

Ainsi, nous avons retrouvé dans la *Tephillâh* les phrases mêmes du *Pater*, sauf celle sur le pardon

des péchés, dont nous avons cependant pu montrer la source purement juive.

Faut-il s'en étonner ? Jésus et les apôtres n'étaient-ils pas tous des Juifs, nés dans le milieu juif ? Ne s'étaient-ils pas tous abreuvés aux sources juives ? Comment donc le maître eût-il pu enseigner à ses disciples une prière qui n'eût pas été juive ?

Pourrait-on du moins voir dans le *Pater*, une sorte de révolution, un défi aux idées du milieu, une *véritable réforme* ? Notre analyse renverse déjà une semblable conception. L'étude, que nous allons faire maintenant, du cadre dans lequel apparaît l'Oraison dominicale et de l'influence exercée par cette prière va opposer un nouvel argument à la thèse de l'Originalité du *Pater*.

Chapitre III

DU CADRE DU PATER

Dans *Luc*, nous l'avons remarqué au début du chapitre précédent, l'enseignement du Pater ne fait pas partie d'un corps de doctrine ; il est provoqué par une simple question d'un disciple qui, ayant vu Jésus en prière, lui demande aussitôt : « Enseigne-nous à prier, comme Jean l'a aussi enseigné à ses disciples. » (Luc, XI, 1). Jésus lui répond par le *Pater*, mais sans aucune explication ; de plus la prière est écourtée.

Matthieu, au contraire, entoure l'Oraison dominicale d'un décor qui pourra nous en révéler l'esprit.

Tout d'abord, le Pater de Matthieu est incorporé à l'exposé doctrinal connu sous le nom de « Sermon sur la Montagne » (V, 1 et VII, 28-29). Montagne sans nom, mais qui évoque inévitablement le souvenir du Sinaï. Après s'être élevé contre les aumônes et les prières des « hypocrites », Jésus recommande l'humilité d'une façon générale ; puis, insistant sur la prière :

(VI, 7) « *Or, quand vous priez, n'usez pas de vaines*

« *redites comme les païens ; car ils croient qu'ils seront*
« *exaucés en parlant beaucoup.* »

(8) « *Ne leur ressemblez donc pas ; car votre père*
« *sait de quoi vous avez besoin, avant que vous ne le*
« *lui demandiez.*

(9) « *Vous donc priez ainsi : Notre père qui es*
aux cieux... »

Il ne s'agit plus ici, on le voit, des « hypocrites », mais des « païens ».

Et c'est une idée bien juive que cette préoccupation de ne pas « *ressembler aux païens* » ; on la trouve mille fois exprimée dans la Bible et dans le Talmud. Les païens faisaient d'interminables prières, dans l'espoir d'être exaucés, grâce à leur ténacité ; les prêtres de Baal invoquent ce Baal pendant toute une journée au mont Carmel (I, Roi, XVIII, 26-29). Aussi les docteurs juifs de l'époque judéo-chrétienne luttaient-ils contre la tendance du peuple à allonger les prières. Voici deux traces de cette lutte.

« Rabbi Siméon disait : Aie soin de dire avec fer-
« veur le Chema et les prières, et, *lorsque tu pries, ne*
« *considère pas ta prière comme un acte prescrit,*
« *mais bien comme un recours à la miséricorde*
« *divine.* » (*Michenâh, Abôth*, II, 18.)

« *Mieux vaut prier peu avec recueillement que*
« *prier longuement sans recueillement.* » (*Talmud, Menâhôth*, p. 110.)

Le verset 8 ci-dessus de Matthieu est une réminiscence de cette parole d'Isaïe, que la *Tephillâh* a

introduite dans le *Chemôneh Esrêh* des jours de jeûne :

« *Avant qu'ils ne m'appellent, je répondrai : ils* « *parleront encore et déjà je les aurai exaucés.* » (Isaïe, LXV, 24.)

Isaïe ne faisait d'ailleurs ainsi que commenter le verset du Deutéronome, IV, 7 :

« *Où est le peuple assez grand pour avoir des divi-* « *nités accessibles comme l'Eternel notre Dieu l'est* « *pour nous, toutes les fois que nous l'invoquons ?* »

Et le psaume CXLV, verset 18, qui figure dans la *Tephillâh* aux offices du matin et de l'après-midi, exprime encore la même idée :

« *L'Eternel est proche de tous ceux qui l'invoquent* « *avec sincérité.* »

Jésus dit, au même verset 8 :

« *Votre père* sait de quoi vous avez besoin. » Il n'a pas dit : « *Mon père* sait... ». Il ne parle donc pas comme « fils de Dieu », mais comme un simple docteur s'adressant à des élèves et à des coreligionnaires. **Rien, dans sa prière, ne dénote la doctrine chrétienne.**

Un Dieu unique, saint, maître de l'univers, dispensateur des biens, miséricordieux, et qui, dans sa toute-puissance, peut aider l'homme à lutter contre

ses penchants mauvais, on ne trouve pas autre chose dans le Pater. Ni Trinité, ni rédemption, ni incarnation.

Ces tout premiers chrétiens, auxquels Jésus apprenait, selon saint Matthieu, à réciter le *Pater*, nous apparaissent donc comme des Juifs ordinaires et qui ne croyaient même pas que les temps messianiques *fussent venus* : « Ton règne vienne..., « mais, délivre-nous du malin... »

On peut mesurer ici la distance qui sépare Matthieu et Jean, Jésus enseignant le Pater et Jésus se donnant comme Messie, comme Dieu, comme sauveur de l'humanité. (Evangile selon saint Jean : IV, 21-26 ; VIII ; XI, 25-28 ; XII, 44-50 ; XIII, 3 ; VIII, 58 ; X, 28-30, 38 ; XIV, 1-7, 10-11, 20, 23 ; XV, 22-24 ; XVI, 15, 28-33 ; XVII ; XIX, 7 ; XX, 28-29 ; VI).

Chapitre IV

DE LA PORTÉE DU PATER

Une double question se pose :

1° Si le *Pater* était une prière juive, correspondait-il du moins à une idée de réforme intérieure du judaïsme ? Question déjà envisagée à la fin du chapitre II.

2° Cette réforme, si elle a existé, a-t-elle influé sur le christianisme ?

Il est certain que le *Pater* représente un effort marqué vers la *brièveté de la prière.* Le fait même que nous avons dû rechercher, parmi les prières variées et longues de la *Tephillâh*, les éléments qui le composent prouve qu'il est un résumé, concis à l'extrême — forcément très incomplet — de cette Tephillâh. Mais cela veut-il dire qu'il ait prétendu se substituer à elle ? En aucune façon. Le *Pater* n'était qu'une prière juive de plus, très courte et telle que tout docteur pouvait en composer une et l'enseigner à ses disciples. Ainsi avait fait Jean le Baptiste (Luc, XI, 1); ainsi fit plus tard le rabbin Hiya ben

Aché (page 36); ainsi encore Mar, fils de Rabina (page 33); et nous avons vu, dans le chapitre précédent, que les prières trop longues avaient de sérieux adversaires parmi les docteurs de l'époque judéo-chrétienne (page 40).

Le *Pater* ne peut donc être considéré que comme l'un des efforts tentés par l'école de la « Prière courte »; il ne constitue pas un manifeste spécial, une innovation, une réforme.

Devenu *Oraison dominicale*, a-t-il du moins eu une action réformatrice sur le christianisme lui-même ? Non. S'il est devenu populaire, en raison de l'origine divine que lui attribuaient les chrétiens, il faut reconnaître qu'il n'a, en dépit de sa teneur purement juive, nullement influé sur la doctrine chrétienne ; celle-ci alla toujours se séparant davantage du judaïsme. L'idée même de brièveté dans la prière, que le *Pater* représentait avec une force incontestable, a complètement échoué. La liturgie catholique est en effet des plus touffues ; qu'il nous suffise de citer les prières du matin, les angelus, les vêpres, les complies, sans parler des chapelets et des rosaires, où de courtes prières telles que le *Pater* ou l'*Ave* sont répétées jusqu'à devenir très longues et à reproduire — résultat inattendu — «ces vaines redites des païens », contre lesquelles précisément s'était élevé Jésus.

Malgré cela, le *Pater* tire une importance capitale du fait de son adoption par *toutes les églises chrétiennes*. Notre analyse peut faire comprendre

que ce caractère si original lui vient précisément de son essence juive, de sa composition antérieure à tout le développement du christianisme. Il a existé avant tout schisme, avant toute hérésie. Et la portée de cette humble prière pourra être considérable dans l'avenir ; car elle demeure **le lien de toutes les églises entre elles et le lien du christianisme lui-même avec SON PÈRE le judaïsme.**

Dans tous les cas, cette persistance, tant de fois séculaire, du *Pater* à figurer en tête des prières chrétiennes, ce prodigieux défi à toutes les censures comme à toutes les hérésies, sont bien faits pour étonner le critique et pour faire réfléchir le philosophe.

Puisse notre étude, en rendant au *Pater* son caractère purement juif, avoir quelque peu éclairci un coin de l'ombre qui enveloppe la question si obscure des origines chrétiennes ! Puisse-t-elle avoir dégagé une parcelle de vérité sous l'entassement de tant de siècles !

Nous voudrions avoir pu contribuer ainsi, dans la plus infime mesure, au « progrès de l'humanité ». Le « progrès de l'humanité », dans nos bouches modernes, qu'est-ce autre chose que l'expression de la lente instauration de cette « royauté de Dieu », dont le *Qaddiche* et le *Pater* appelaient, dans leur élan enthousiaste, la venue prochaine sur la Terre ?

Veyamlikh malkhouthéi behayyéikhône !...
Adveniat regnum tuum !...
Ton règne vienne !...

TABLE DES MATIÈRES

OUVRAGES CONSULTÉS

RENAN. — *Les Origines du Christianisme.*
HIPPOLYTE RODRIGUES. — *Les origines du Sermon sur la Montagne.* 1868. Chez Michel Lévy, frères, éditeurs, 15, boulevard des Italiens.
ELIE SOLOWEYCZIK. — *Kôl Kôrê*, traduit de l'hébreu par le grand rabbin L. Wogue, 1870. Chez E. Brière, libraire, 257, rue Saint-Honoré.
L. WOGUE. — *Histoire de la Bible et de l'exégèse biblique.* 1881. Chez G. Fischbacher, éditeur, 33, rue de Seine.
J. BAUER. — *Les dix-huit bénédictions*, dans la revue *Foi et Réveil*, nº 10. Chez Durlacher, éditeur, 142, faubourg Saint-Denis.

Traductions françaises de la Tephillâh :

CRÉHANGE (A. ben Baruch). — *Min'ha'Hadacha* (*offrande nouvelle*). Prières des israélites du rite espagnol et portugais. Paris, 1855 (*épuisé*).
J. ANSPACH. — *Rituel des prières journalières à l'usage des israélites*, 6e édition, 1868 (*épuisé*).
E. DURLACHER. — *Seder hatephilloth* ou *Rituel des prières journalières*, à l'usage des israélites du rite allemand, 5e édition, 1876 (*épuisé*).
L. BLUM. — *Rituel des prières journalières avec traduction française interlinéaire.* Texte et traduction revus par le grand rabbin Wogue, 1877 (*épuisé*).
DEBRÉ (le rabbin). — *Rituel de prières pour tous les jours de l'année*, contenant des prières pour toutes les circonstances de la vie. Traduction de M. le rabbin Debré. Troisième édition, Paris, 1911. Librairie Durlacher, 142, faubourg Saint-Denis.
A. CRÉHANGE. — *Prières journalières pour la semaine, le sabbat et les fêtes* (15e édition), 1914. Librairie Durlacher, 142, faubourg Saint-Denis.

ORLÉANS. — IMP. H. TESSIER

Aché (page 36); ainsi encore Mar, fils de Rabina (page 33) ; et nous avons vu, dans le chapitre précédent, que les prières trop longues avaient de sérieux adversaires parmi les docteurs de l'époque judéo-chrétienne (page 40).

Le *Pater* ne peut donc être considéré que comme l'un des efforts tentés par l'école de la « Prière courte » ; il ne constitue pas un manifeste spécial, une innovation, une réforme.

Devenu *Oraison dominicale*, a-t-il du moins eu une action réformatrice sur le christianisme lui-même ? Non. S'il est devenu populaire, en raison de l'origine divine que lui attribuaient les chrétiens, il faut reconnaître qu'il n'a, en dépit de sa teneur purement juive, nullement influé sur la doctrine chrétienne ; celle-ci alla toujours se séparant davantage du judaïsme. L'idée même de brièveté dans la prière, que le *Pater* représentait avec une force incontestable, a complètement échoué. La liturgie catholique est en effet des plus touffues ; qu'il nous suffise de citer les prières du matin, les angelus, les vêpres, les complies, sans parler des chapelets et des rosaires, où de courtes prières telles que le *Pater* ou l'*Ave* sont répétées jusqu'à devenir très longues et à reproduire — résultat inattendu — « ces vaines redites des païens », contre lesquelles précisément s'était élevé Jésus.

Malgré cela, le *Pater* tire une importance capitale du fait de son adoption par *toutes les églises chrétiennes*. Notre analyse peut faire comprendre

que ce caractère si original lui vient précisément de son essence juive, de sa composition antérieure à tout le développement du christianisme. Il a existé avant tout schisme, avant toute hérésie. Et la portée de cette humble prière pourra être considérable dans l'avenir ; car elle demeure **le lien de toutes les églises entre elles et le lien du christianisme lui-même avec SON PÈRE le judaïsme.**

Dans tous les cas, cette persistance, tant de fois séculaire, du *Pater* à figurer en tête des prières chrétiennes, ce prodigieux défi à toutes les censures comme à toutes les hérésies, sont bien faits pour étonner le critique et pour faire réfléchir le philosophe.

Puisse notre étude, en rendant au *Pater* son caractère purement juif, avoir quelque peu éclairci un coin de l'ombre qui enveloppe la question si obscure des origines chrétiennes ! Puisse-t-elle avoir dégagé une parcelle de vérité sous l'entassement de tant de siècles !

Nous voudrions avoir pu contribuer ainsi, dans la plus infime mesure, au « progrès de l'humanité ». Le « progrès de l'humanité », dans nos bouches modernes, qu'est-ce autre chose que l'expression de la lente instauration de cette « royauté de Dieu », dont le *Qaddiche* et le *Pater* appelaient, dans leur élan enthousiaste, la venue prochaine sur la Terre ?

Veyamlikh malkhouthéi behayyéikhône !...
Adveniat regnum tuum !...
Ton règne vienne !...

TABLE DES MATIÈRES

OUVRAGES CONSULTÉS

RENAN. — *Les Origines du Christianisme.*

HIPPOLYTE RODRIGUES. — *Les origines du Sermon sur la Montagne.* 1868. Chez Michel Lévy, frères, éditeurs, 15, boulevard des Italiens.

ELIE SOLOWEYCZIK. — *Kôl Kôrê*, traduit de l'hébreu par le grand rabbin L. Wogue, 1870. Chez E. Brière, libraire, 257, rue Saint-Honoré.

L. WOGUE. — *Histoire de la Bible et de l'exégèse biblique.* 1881. Chez G. Fischbacher, éditeur, 33, rue de Seine.

J. BAUER. — *Les dix-huit bénédictions*, dans la revue *Foi et Réveil*, nº 10. Chez Durlacher, éditeur, 142, faubourg Saint-Denis.

Traductions françaises de la Tephillâh :

CRÉHANGE (A. ben Baruch). — *Min'ha'Hadacha* (*offrande nouvelle*). Prières des israélites du rite espagnol et portugais. Paris, 1855 (*épuisé*).

J. ANSPACH. — *Rituel des prières journalières à l'usage des israélites*, 6e édition, 1868 (*épuisé*).

E. DURLACHER. — *Seder hatephilloth* ou *Rituel des prières journalières*, à l'usage des israélites du rite allemand, 5e édition, 1876 (*épuisé*).

L. BLUM. — *Rituel des prières journalières avec traduction française interlinéaire.* Texte et traduction revus par le grand rabbin Wogue, 1877 (*épuisé*).

DEBRÉ (le rabbin). — *Rituel de prières pour tous les jours de l'année*, contenant des prières pour toutes les circonstances de la vie. Traduction de M. le rabbin Debré. Troisième édition, Paris, 1911. Librairie Durlacher, 142, faubourg Saint-Denis.

A. CRÉHANGE. — *Prières journalières pour la semaine, le sabbat et les fêtes* (15e édition), 1914. Librairie Durlacher, 142, faubourg Saint-Denis.

ORLÉANS. — IMP. H. TESSIER


UNIVERSITY OF CHICAGO
48 427 149


